

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A330

GPSSU LITTON (ATA 34)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 tous modèles certifiés, tous numéros de série, équipés de GPSSU LITTON P/N 465205-0302-0302 ou 465205-0302-0303, n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 46961 (Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-34-3082) ni de la modification AIRBUS INDUSTRIE 47327 (Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-34-3086).

#### RAISONS :

L'instabilité en température d'un oscillateur interne au GPSSU peut occasionner des erreurs de mesure des signaux satellite entraînant une erreur sur la position et l'altitude calculées par le GPSSU.

Cette erreur de calcul de position n'est pas détectée quand un seul GPS est en fonctionnement.

#### ACTIONS :

1 - A la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, appliquer ce qui suit :

A) Opérations :

- Les Approches de Non Précision avec le GPS en Stand-alone ou en Overlay ne sont pas autorisées.
- Le GPS doit être désélectionné avant d'entamer une Approche de Non Précision.
- Le GPS doit être désélectionné pour le reste du vol si l'alarme ECAM "NAV FM/GPS POS

Insérer dans le Manuel de Vol (AFM) la révision temporaire (TR) 2.05.00/38 approuvée par la DGAC le

B) Libération des avions (dispatch) :

- Si un GPS est hors service, le système GPS doit être désélectionné.

2 - Action terminale :

Au plus tard le 31 Octobre 1999, sauf si déjà accompli, installer le GPSSU modifié suivant le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-34-3082 ou le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-34-3086.

... / ...

---

REF. : AFM TR 2.05.00/38 approuvée par la DGAC le 3 août 1999.  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-34-3082  
(ou toute révision ultérieure approuvée)  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-34-3086  
(ou toute révision ultérieure approuvée)

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 18 SEPTEMBRE 1999**